



TARIFS DE L'ELECTRICITE EN MOYENNE TENSION
à compter du **01^{er} Octobre 2022**
(Hors taxes)

NIVEAU	Tarifs	Redevance de Puissance ⁽¹⁾ (mill/kW/mois)	Prix d'énergie (mill/kWh) ⁽¹⁾⁽²⁾			
			Jour	Pointe matin été	Pointe soir	Nuit
MOYENNE TENSION	Uniforme	5 000 ⁽³⁾	291			
	Postes horaires	11 000	290	417	377	222
	Pompage pour irrigation ⁽⁴⁾	-	374	NA	Effacement	301
	Irrigation agricole	-	283	Effacement	339 ⁽⁵⁾	217
	Secours	6 000	330	462	421	256

Abréviations :

mill : millime tunisien, NA : Non Applicable, kW : kilo Watt, kVA : kilo Volt Ampère,
h : heure.

(1) La Taxe sur la valeur Ajoutée (TVA) est à appliquer aux taux de :

(*) 19% sur toutes les redevances et sur le prix d'énergie (hors taxes) des usages autres que l'irrigation.

(*) 7% sur le prix de l'énergie (hors taxes) de l'usage irrigation.

(2) A majorer de la surtaxe municipale : 5 mill/kWh.

(3) (mill/kVA - mois).

(4) Ce tarif n'est plus accordé.

(5) Effacement uniquement en pointe soir en hiver (Septembre à Mai). Tout kWh consommé pendant le poste pointe soir en été est facturé à 339 millimes.